

approbation au retour de l'année de M^r Galibert reprenant
et lui permettant sa pension qui doit continuer d'être payée
à Rome jusqu'en 31 Dec 1844, le remboursement de l'avance
que je lui ai faite pourra être pris de moi en moi par
son troisième.

J'espère M^r Galibert part aujourd'hui 10 août par
le bateau de l'Etat

Je desire bien vivement que V. Com. daigne accorder
son approbation à une mesure qui m'a été commandée
en la forme par l'intérêt que m'inspire le développement
de ce bon jeune homme et la Déclaration d'opposition
des Médecins

Le Président
M. de La Harpe
M. de La Harpe
M. de La Harpe

Paris le 14 Août 1844

436

M. le Président

Depuis que M. Galibert, Musicien Compositeur, est arrivé
à Rome comme pensionnaire de l'Académie de Saint-Luc, la maladie du Cœur
dont les médecins ont reconnu l'existence dont il est atteint
et dont les médecins ont été appelés à reconnaître l'existence
Antérieurement à son départ de France, ^{il y a plusieurs années se développant dans}
~~par suite de la dépression de l'âme due à la mort de sa femme et de la perte de ses biens~~
~~de la dépression de l'âme due à la mort de sa femme et de la perte de ses biens~~
d'où il résulte qu'il lui est arrivé de se précipiter dans le Tibre et de se noyer
à la chute de la montagne de Capri, dans les montagnes de la Campanie et de la Pouille
tentative faite de le ramener à Naples, dans les montagnes de la Campanie et de la Pouille
tentative faite de le ramener à Naples, dans les montagnes de la Campanie et de la Pouille

J'ai donc déterminé à accéder à la demande appuyée
par la Déclaration des Médecins qui a été donnée l'autorisation
de retourner en France avant le terme de sa Pensionnaire.
Les Médecins ^{qui j'ai consultés ont unanimement} ~~ont unanimement~~ ^{terminé} ~~terminé~~ ^{convenu} ~~convenu~~
qu'il n'y avait aucun danger à le laisser partir en France
en arrivant à un point où il était arrivé l'état de
maladie de M. Galibert, son retour en France paraissant seul
permettre d'espérer un rétablissement de sa santé.
Après avoir lu la déclaration si affirmative
je pourrais sans aucun motif de responsabilité de ma part
refuser ma réponse à la demande que j'ai faite et que des sœurs
de la même jeune personne sont mortes de la même maladie
dont il est atteint, et qu'il en était arrivé à un tel état
d'inquiétude et de désespoir tel qu'il lui était devenu impossible
non seulement de s'occuper d'aucun travail mais encore
d'étendre son talent de Musicien.

Je vous prie M. le Président de l'accoler bien
informé l'Académie de tous ces faits, en recommandant
à son indulgence le bon jeune homme qui se mariera ^{intégralement}
l'accomplissement de ses devoirs que par des circonstances bien
indiquées de sa volonté, et lui ôser que si je lui pas
imposée précédemment des inquiétudes que me donne l'état

De suite De ce Pensionnaire C'est que j'ai espéré jusqu'à un
moment De son Départ qu'une issue heureuse ~~ou un changement~~
~~de température~~ ~~à cet égard~~ ~~Les Américains~~ ~~son établissement~~
M^{re} Galibert a quitté l'Académie le 10 Juin dernier

Nonobstant le ^{Président}
Veuillez présenter à madame l'hommage de mon
respectueux dévouement et recevoir l'expression des sentiments
aux quels j'ai l'honneur d'être Monsieur de Charleval
Votre dévoué et affectionné
Composé Savinien

A. S. E. au Ministre d'Etat — Le 10 Août 1874

433

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'informer V. Exc. que le ^{Du hit ou agité, je suppose} Galibert, Musicien
 Compositeur d'opéra de l'Académie de Saint-Jean de
 l'année Courante est atteint d'une maladie d'Acous qui
 s'est développée dans des proportions alarmantes depuis son
 arrivée en Italie, ^{si je n'ai aucun doute sur ce point} et qu'il est impossible
~~de lui faire entendre~~ ^{de lui faire entendre} dans les montagnes des environs de Rome
 la maladie continuant des progrès au lieu d'en être guérie
 par conséquent la maladie a continué ses progrès et il en
 est arrivé à un tel état qu'il a perdu le sommeil, l'appétit et
 ne peut entendre ni voir une Note de Musique.

Le pauvre jeune homme est d'autant plus frappé de
 son état que son père et une de ses sœurs sont morts de
 cette maladie.

Dans cette situation j'ai pu me procurer d'autre
 M. Galibert à retourner en France.

De l'avis des Médecins que j'ai consultés M. Erasmond
 le Médecin en France de la prisonnière pourrait seul offrir
 des chances de guérison. De son côté et de ces deux
 des considérations que j'ai pu me procurer
~~avant d'en avoir informé V. Exc.~~ ^{avant d'en avoir informé V. Exc.} les
 Médecins pensent qu'il n'y a pas de chance de guérison de M.
 Galibert et si on l'envoie en France il y aurait peut-être
 danger à attendre le temps nécessaire pour en instruire
 V. Exc. et recevoir sa réponse.

Je joins à cette lettre le certificat du Docteur
 Erasmond Chirurgien de l'Académie qui a soigné
 M. Galibert en l'absence du Médecin le Docteur Desroches
 je me suis pas contenté de l'opinion seule du Docteur
 Erasmond, j'ai aussi fait appeler M. Maye Médecin
 principal de la Division française d'occupation à Rome
 dont la réputation en France est justifiée et établie.
 M. Maye après avoir vu plusieurs fois le malade
 n'a pas hésité à signer le certificat de M. Erasmond
 qu'il aurait fait, si à-t-il dit, dans les mêmes termes
 et peut-être plus pressant encore car il a joint en perspective
 de l'opinion qui meure d'envahir Rome.

M. Galibert n'avait pas d'argent pour faire le
 voyage et payer quelques petites dettes qu'il avait moi j'ai
 pensé j'en avais lui donner par anticipation les six cents
 francs d'indemnité de voyage et son en France à laquelle
 il n'aurait droit qu'à la fin de l'année prochaine —
 Si V. Exc. ainsi que j'ai l'espérance de son —